Louis, se sont présentés à la C. G. T., ce matin, à 5 h. 1/2. Ils étaient escortés d'une dizaine d'agents de la Sûreté.

De nombreux agents de police en uniformes et des agents cyclistes avaient été postés rue Grange-aux-Belles.

Un ouvrier serrurier fut requis pour ouvrir les tiroirs des bureaux. La perquisition opérée dans les bureaux de la C. G. T. fut des plus fructueuses.

Divers papiers, brochures, lettres, furent saisis et les scellés furent apposés sur le coffre-fort.

M. Vaissières se rendit dans les bureaux des diverses Fédérations où l'on s'empara d'un grand nombre de brochures.

Le local du Syndicat des sous-agents des postes fut également visité.

25 000 cartes postales illustrées contre la guerre et la loi de trois ans ont été confisquées dans les bureaux de l'Union des Syndicats de la Seine où les scellés furent posés d'autre part sur le coffre-fort.

Vers 9 heures, les commissaires se retiraient et un service d'ordre fut organisé dans l'impasse de la C. G. T. et rue Grange-aux-Belles.

A 10 heures, M. Vaissières revint pour briser les scellés en présence des dirigeants de la C. G. T. qui, prévenus par le concierge, s'empressèrent d'accourir.

Il procéda à cette opération en présence de M. Jouhaux, secrétaire général de la C. G. T. ; Bled et Minot, secrétaires de l'Union des Syndicats de la Seine, et de nombreux ouvriers.

Les scellés furent brisés. Mais le coffre-fort ne contenait qu'une somme d'argent insignifiante.

Il n'y avait pas le moindre document.

Le magistrat quitta la C. G. T. vers 11 heures, sans incident.

CHEZ LES MILITANTS

La plupart des dirigeants du mouvement antimilitariste ont eux aussi reçu dès la première heure la visite de commissaires de police.

Les perquisitions opérées chez MM. Jouhaux, secrétaire de la C. G. T., et Bled, secrétaire de l'Union des Syndicats de la Seine, n'ont donné aucun résultat.

LES DOCUMENTS SAISIS

Les magistrats ont saisi des documents en grande quantité, qu'ils ont dû charger sur plusieurs automobiles. Tous ces documents sont constitués par des pièces destinées à la propagande antimilitariste : affiches, brochures, cinquante-deux mille cartes postales représentant une femme dégueuillée, levant le poing dans un geste de malédiction, avec, au-dessous, cette devise: « La loi de trois ans, c'est la guerre ! La guerre, c'est la ruine ! »

En outre, les magistrats ont saisi quantité de lettres émanant de soldats affiliés aux Syndicats, de nombreux talons de mandats envoyés à des militaires.

Toutes ces pièces établissent la propagande antimilitariste, le fonctionnement du « Sou du soldat », et l'appel à la désertion.

LES PERQUISITIONS EN PROVINCE

Des perquisitions ont été opérées ce matin dans les villes de province.

Voici la liste de ces villes :

Alais, Albi, Aix, Amiens, Angers, Angoulême, Autun, Auxerre, Avignon, Bar-le-Duc, Bayonne, Besançon, Béthune, Béziers, Blois, Bordeaux, Brest, Briançon, Briey, Carcassonne, Castres, Chalon-sur-Saône, Charleville, Châteauroux, Chartres, Cherbourg, Clermont-Ferrand, Corbeil, Coulommiers, Dijon, Dunkerque, Epernay, Fougères, Grenoble, le Havre, Lille, Limoges, Lorient, Marseille, Montluçon, Montpellier, Nantes, Narbonne, Nice, Nîmes, Poutoise, Reims, Rennes, Rochefort, La Rochelle, Rouen, Saint-Amand, Saint-Etienne, Saint-Malo, Saint-Nazaire, Saint-Quentin, Sedan, Sens, Soissons, Tarascon, Tarbes, Toulon, Toulouse, Tulle, Valence, Valenciennes, Vernailles, Vienne, Belfort, Bourges, Châlons-sur-Marne, Saint-Mihiel, Epinal le Mans, Lunéville, Lyon, Mâcon, Nancy, Nevers, Orléans, Rennes, Rodez, Toul, Troyes, Verdun.

Les résultats des perquisitions ne sont arrivés à Paris qu'en très petit nombre à l'heure où nous écrivons.

Le concert organisé contre la discipline par les « Sou du soldat » est dès maintenant établi par de nombreux documents.

Les antimilitaristes et les trois ans

Un individu qui avait crié : « A bas l'armée ! » sur le passage de la retraite militaire, à *Lyon*, a été arrêté.

Après lecture des punitions infligées aux militaires de l'Est, les colonels de la garnison d'*Arras* ont conseillé aux soldats d'éviter tout attroupement.

Trois individus ont été arrêtés à *Belfort* pour avoir poussé des cris hostiles sur le passage de la retraite.

Six artilleurs du 61e, à *Charleville*, trouvés détenteurs de chansons antimilitaristes, auraient été mis en cellule.

Un piquet d'infanterie a arrêté deux individus qui, près du quartier du 16e de ligne, à *Saint-Etienne*, avaient injurié un sous-officier à propos de la loi de trois ans.

Le soldat Huchet, du 37e de ligne, surpris au moment où il présentait à la signature d'habitants de *Troyes* une pétition contre le maintien de la classe sous les drapeaux, a été arrêté et puni de huit jours de prison.

On assure que les soldats du 164e de ligne, casernés à *Longwy*, ont, au retour d'une grande manœuvre, entonné la *Marseillaise* et acclamé les trois ans.

Les soldats de la 70e brigade d'infanterie, comprenant les 57e et 144e de ligne, se sont livrés, au *camp de Saint-Médard*, où ils sont en manœuvres, à une manifestation patriotique spontanée. La musique donnait son concert quotidien au camp, lorsque les hommes qui avaient déjà repris en chœur le *Chant du départ des Girondins*, réclamèrent d'eux-mêmes la *Marseillaise*, celle-ci fut écoutée debout. Les soldats ont chanté les paroles pendant que la musique jouait. Les officiers mêlaient leurs voix à celles de leurs hommes.

Le général de Villemejeane, commandant la brigade, et les officiers supérieurs assistaient à cette manifestation qui a soulevé des applaudissements enthousiastes.

Un caporal et quatre soldats du 76e d'infanterie, en garnison à Paris, qui avaient pris part à des manifestations contre le service militaire ont, par mesure disciplinaire, été versés au bataillon de *Coulommiers*. Tous cinq sont punis de prison.

La place de *Marseille* a reçu un caporal et deux soldats de la garnison de Toul, qui sont l'objet d'un changement de corps.

Le premier, soldat au 26e de ligne, passe au 1er tirailleurs à Blidah ; le second, soldat au 156e de ligne, passe au 163e à Bastia ; et le troisième, caporal au 160e de ligne, qui a été cassé de son grade, passe au 4e zouaves, à Bizerte.

Le général Sébille a harangué les soldats du 122e à *Rodez*. De nouvelles arrestations portent à 94 le nombre des militaires emprisonnés. Péliassier, candidat élève-officier de réserve, qui fut arrêté au début comme un des principaux meneurs, a été remis en liberté ce matin.

Le nommé Kopp, sujet allemand, âgé de 27 ans, qui avait été arrêté samedi pour avoir sifflé, à *Clermont-Ferrand*, au passage de la retraite militaire, et avait été remis en liberté, a été de nouveau arrêté aujourd'hui à Montferrand. Comme c'est un repris de justice, la police l'avait incarcéré provisoirement ; mais aucun délit n'ayant pu être relevé contre lui, il a été relâché le soir à 9 heures. Néanmoins, Kopp, paraissant appartenir à un groupe de meneurs antipatriotiques, il est probable qu'un arrêté d'expulsion va être pris contre lui.

Les généraux Castelli et Pélicier ont procédé à une enquête, à *Brive*, à la suite d'incidents regrettables qui se sont déroulés le 23 mai. Le général commandant le corps d'armée a rédigé l'ordre du jour suivant, qui sera lu demain aux troupes du 12e corps :

« Le 23 mai, vers 8 heures du soir, des groupes pouvant s'élever au total à 1 250 hommes se sont formés dans la cour de la caserne Maréchal-Brune et ont fait entendre des cris de : « Hou ! Hou ! » Le capitaine commandant la compagnie de piquet a pu sans peine les disperser. Depuis, aucun incident ne s'est produit. »

Suivent les punitions infligées : le soldat infirmier Besse est relevé de ses fonctions et puni de quinze jours de prison ; huit jours de prison au caporal Foulnes ; le caporal Chalard est envoyé au 108e, à Bergerac.

Le bruit a couru à *Narbonne* qu'une trentaine de caporaux et soldats du 80e de ligne avaient été emprisonnés sur décision du colonel de Woillemont, tandis qu'un certain nombre de sous-officiers étaient dirigés sur Montpellier.

196 millions d'impôts nouveaux

Les projets financiers de M. Dumont

Le ministre des Finances, renouvelant ses déclarations antérieures au Sénat et à la Commission du budget, vient de faire connaître à cette Commission les moyens qu'il propose pour faire face au déficit et aux dépenses à provenir de la loi de trois ans.

Il aura recours à des impositions nouvelles.

Elévation de 220 francs à 242 francs de la taxe sur l'alcool (23 millions).

Surtaxe de 100 francs sur l'absinthe (3 millions).

Elévation de 25 à 50 % de la taxe sur l'apport des époux dans le contrat de mariage (3 millions 120 000 fr.)

Augmentation du droit de timbre des effets de commerce (22 millions).

Elévation de 28 à 30 fr. du prix des permis de chasse (1 million).

Taxe de 20,25 % sur les contrats d'assurances diverses (4 800 000 fr.).

Augmentation des taxes sur l'impôt des valeurs mobilières, actions et obligations (28 millions).

Augmentation du droit de transmission des titres au porteur (17 millions).

Droits afférents aux affaires étrangères (15 millions).

Augmentation des droits d'enregistrement (54 millions 300000 fr.).

Augmentation de la taxe de 20 % sur la part de bénéfice net réalisé par les concessionnaires de mines de houille (9 millions).

Impôt à la fabrication sur les lampes électriques, 20 500 000 fr.

Cinématographes : 0 fr. 10 par mètre de film (5 500 000 fr.).

Modification de la taxe d'intérêt de la Banque d'Algérie au profit du Trésor (780 000 fr.).

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 26 mai

Séance à 2 heures. M. Deschanel préside.

On valide sans débat l'élection de M. Meunier-Surcouf à Saint-Brieuc (2e circonscription).

On vote de même un projet modifiant la loi du 11 juillet 1903 sur les pensions des militaires indigènes de l'Algérie et de la Tunisie.

Après quelques observations de MM. Engerand et Maude, un projet ramenant à 90 francs par tête au tarif général et à 50 francs au tarif minimum, la taxe douanière, qui est uniformément jusqu'ici de 150 francs, sur les chevaux destinés à la boucherie, est adopté.

La défense laïque

On revient maintenant à la discussion suspendue depuis les vacances des projets sur la fréquentation scolaire et la défense de l'école laïque.

Au nom de la Commission de l'enseignement, M. Dessoye réclame l'urgence.

M. Aynard, comme président de la Commission du règlement, s'y oppose.

Cette Commission est précisément saisie de propositions tendant à rendre plus difficile la déclaration d'urgence.

En matière de lois importantes, en effet, il y a tout intérêt à ce qu'une double discussion en éclaire toutes les parties. (Très bien ! sur divers bancs à droite et au centre.)

Sur celui qui est en discussion, le gouvernement a varié nombre de fois, la Commission et M. Dessoye aussi. (Hilarité.)

Je vous en prie, conclut l'orateur, tant qu'il y aura un curé en France, n'en finissez pas avec cette question. (Appl. et rires.)

M. Dessoye insiste pour la déclaration d'urgence.

La religion de la Chambre, dit-il, est éclairée. (Exclamations et rires.)

Par 410 voix contre 126, l'urgence est déclarée.

Avant de discuter les articles eux-mêmes, il y a lieu d'examiner les contre-projets.

Le premier, de M. Jules Roche, est ainsi conçu :

« L'enseignement est libre.

« Les citoyens ont le droit de former des établissements particuliers d'éducation et d'instruction ainsi que des Sociétés libres, pour concourir aux progrès des sciences, des lettres et des arts. »

M. Jules Roche examine les conclusions auxquelles on arrive dans la discussion du droit d'enseigner, suivant qu'on le regarde comme un droit régalien ou un droit individuel.

Sans sortir de l'histoire de France, il est aisé de voir que la conception du droit régalien en matière d'enseignement est identique à celle de la Commission actuelle de l'enseignement.

Qu'on se rappelle la révocation de l'Edit de Nantes.

Qu'on se rappelle les ordonnances royales prises alors et leurs considérants.

Les protestants avaient des écoles.

Les ordonnances leur interdisaient d'ouvrir des écoles ou les obligeaient à fermer leurs écoles déjà ouvertes, car il y avait déjà des Brard à cette époque. (Appl. et rires.)

Elles prescrivaient ou défendaient aux parents d'envoyer leurs enfants dans telles ou telles écoles.

Elles édictaient contre les contrevenants, des pénalités semblables à celles du projet que nous discutons.

Les caractères des ordonnances de Louis XIV et des projets rapportés par M. Dessoye sont donc identiques.

L'orateur rappelle les moyens employés par Louis XIV pour assurer l'exécution de ses ordres.

M. Colly. — C'est ce que fait M. Barthou (Rires et appl.) ; ce n'est qu'un tyran au petit pied. (Nouveaux rires.)

M. Jules Roche. — L'un et l'autre agissent au nom de la souveraine autorité de l'Etat.

L'un comme l'autre proclament, sous réserve de l'obéissance à leurs prescriptions, les droits et la pleine liberté des parents.

En 1912, on propose aux législateurs des mesures ressuscitées de celles de 1685.

Dès lors que le législateur se réclame d'un droit supérieur de diriger l'éducation des enfants, de l'enlever à ceux qui tiennent ce droit de la nature elle-même, il est dans la logique des choses en imposant sa conception par la force.

Voilà à quels abus aboutit le droit régalien. (Très bien ! sur de nombreux bancs.)

N'est-ce pas la même conception qui se retrouve dans les récits de Xénophon et les *Entretiens de Socrate* ?

Je passe à une autre époque : nous ne sommes plus sous Louis XIV.

M. Thalamas. — Croyez-vous ? (Rires.)

M. Jules Roche. — Le droit individuel d'enseigner s'affirme.

La Révolution a commencé.

Mirabeau, le 10 septembre 1791, s'écrie que « tout homme a le droit d'enseigner ce qu'il sait, et même ce qu'il ne sait pas ». (Rires.)

En 1792, Condorcet dit à l'Assemblée législative :

« Aucun pouvoir humain ne doit avoir l'autorité d'empêcher l'enseignement des théories contraires à sa politique particulière ou à ses intérêts momentanés.

« L'indépendance de l'instruction fait une partie des richesses de l'espèce humaine. »

A la Convention, Daunou et Lakanal, le 26 juin 1793, défendaient un projet revendiquant le droit des citoyens de fonder des écoles particulières et libres et de les diriger selon leurs principes, et accordant des récompenses aux instituteurs « tant nationaux que libres ».

Danton et Grégoire présentaient des amendements allant encore plus loin au profit des maîtres libres.

Et le citoyen Thibaudeau disait, protestant contre la manie de réglementation : « N'aura-t-on jamais confiance en la liberté ? c'est, dans les maîtres d'école, une nouvelle espèce de clergé qu'on veut instituer, qui remplacerait, d'une manière plus funeste encore, les ministres de la superstition ? » (Appl. et rires.)

M. Aynard. — Il avait prévu notre époque et les projets actuels. (Rires.)

M. Jules Roche. — Et le citoyen Thibaudeau concluait : « Craignez, par cette manie de réglementation et de défiance, de mettre le génie en bouteille (Rires) sous la férule d'une corporation de pédagogues. » (Appl. et rires.)

La Convention répondait à ce discours en nommant, le lendemain, Thibaudeau membre de sa Commission de l'enseignement. (Mouvement.)

Quelques jours après, un autre conventionnel suppliait l'assemblée de ne pas ériger les 40 000 écoles de France en 40 000 bastilles où périrait la liberté.

Puis, le 5 nivôse an 2, la Convention votait une loi dont la première ligne disait : « L'enseignement est libre », et dont le reste de l'article 1er vous est textuellement soumis par mon contre-projet. (Vifs appl. à droite, au centre et sur de nombreux bancs.)

La Chambre a à choisir entre le régime de la révocation de l'Edit de Nantes et la loi du 5 nivôse an 2. (Nouveaux appl.)

M. Buisson, président de la Commission de l'enseignement, proteste avec fureur.

Le citoyen Thalamas fait de même.

M. Jules Roche. — Je ne vous demande pas de leçon d'histoire M. Thalamas. (Appl. et rires.)

Les doctrines que je viens de rappeler datent de l'époque la plus violente de la Révolution.

C'est le temps où la Convention ordonnait la destruction de Lyon, devenue « commune-affranchie », et décidait que, de 140 000, la population de cette ville serait ramenée à 25 000.

L'orateur passe rapidement sur la période du Premier Empire et de la Restauration, et rappelle l'engagement de la monarchie de Juillet « la meilleure des Républiques », d'organiser la liberté d'enseignement.

Et l'on entendait Guizot proclamer que « les droits des familles sont antérieurs et supérieurs à ceux de l'Etat. » (Protestations à l'extrême-gauche.)

C'est la pure doctrine républicaine (Nouvelles protestations aux mêmes bancs.) ; je l'ai montrée chez les hommes de la Convention.

Car enfin, Monsieur le président et M. le rapporteur de la Commission, vous n'êtes pas ici les seuls républicains. (Appl. et rires.)

Vous êtes venus à la République quand elle était déjà constituée et ne courait plus de danger. (Rires.)

D'autres l'ont acclamée et défendue dans des conditions plus difficiles. (Très bien ! Très bien !)

En 1848, des républicains qui ne vous avaient pas attendus pour l'être (Appl. et rires.), avaient proclamé que l'enseignement est libre, sous la seule réserve du respect des lois. (Exclamations ironiques à l'extrême-gauche.)

Mais oui, c'est la même chose toujours, le droit de chacun est limité par le droit de tous, et aucun droit ne peut s'exercer que dans le respect de la loi qui a pour objet d'empêcher la guerre entre citoyens. (Très bien !)

C'est ce que proclamait un républicain, Ledru-Rollin, qui proclamait qu'il n'y a pas de République sans liberté.

Hors de là, la République n'est qu'un mot.

Les républicains qui ont fondé la troisième République ont voulu la liberté d'enseignement et l'ont proclamée ; nous défendons notre œuvre.

En 1877, et depuis, diverses propositions signées de Louis Blanc, Barodet, Brisson, Clemenceau, Ferry, reconnaissaient « les écoles libres fondées et entretenues par des particuliers ou des associations ».

M. Dessoye. — Nous sommes d'accord. (Exclamations.)

M. Jules Roche. — Alors vous voterez mon contre-projet.

Mais non, votre but est d'étrangler la liberté d'enseignement, que vous n'osez pas détruire ouvertement. (Vifs appl.)

M. Jules Roche, fatigué, demande une suspension de séance pour pouvoir prendre quelque repos.

Sur de nombreux bancs. — A demain ! A demain !

Mais la haine sectaire de M. Dessoye est pressée d'aboutir, et le rapporteur demande qu'après une courte suspension, la séance continue.

Au bout de dix minutes, le président et les secrétaires rentrent en séance.

M. Deschanel annonce que M. Jules Roche se trouvant indisposé, il y a lieu de renvoyer le débat à une séance ultérieure.

Il en est ainsi décidé.

Le maintien de classe

M. Etienne, ministre de la Guerre, demande à la Chambre de fixer à demain la discussion du projet de crédits destinés à faire face aux dépenses nécessitées par le maintien de la classe 1910 sous les drapeaux.

Cette fixation est ordonnée.

La séance est levée à 6 heures.

Sénat

Séance du lundi 26 mai (matin)

M. Dubost préside.

L'aménagement des ports des Antilles et de l'océan Pacifique

M. Henry Bérenger développe son interpellation sur l'aménagement des ports français des Antilles et de l'océan Pacifique en vue de l'ouverture du canal de Panama, interpellation dont la discussion avait été fixée en tête de celle du budget du ministère des Colonies.

Le sénateur de la Guadeloupe, après avoir rappelé que le canal de Panama est une œuvre essentiellement française, demande l'amélioration des ports de Fort-de-France et de la Pointe-à-Pitre.

M. Audiffred. — Il ne faudrait pas oublier les ports de la métropole. (Très bien !)

M. Jean Morel, ministre des Colonies, répond que son département a adopté les conclusions d'une mission comprenant des délégués des ministères des Colonies, du Commerce et des Travaux publics, laquelle a décidé qu'il n'y avait pas lieu de constituer un port d'escale à Pointe-à-Pitre et à plus forte raison à Fort-de-France, les Antilles françaises n'étant pas sur la route directe de Panama en Europe.

Enfin l'ordre du jour ci-après, accepté par le ministre des Colonies est adopté :

« Le Sénat, prenant acte des déclarations du gouvernement, et confiant en lui pour procéder dans le plus bref délai possible à l'aménagement nécessaire de nos ports des Antilles et de l'Océanie avant l'ouverture du canal de Panama, passe à l'ordre du jour. »

Séance du lundi 26 mai (soir)

M. Dubost préside.

Budget des colonies

M. Etienne Flandin demande au ministre de hâter la réorganisation de la magistrature coloniale.

M. Jean Morel promet de s'occuper de cette question.

M. Servais croit utile de procéder à une réforme générale de l'administration centrale des colonies.

M. Doumergue signale les difficultés auxquelles se heurtent les administrateurs coloniaux et les retards que subit l'approbation des plans qu'ils présentent pour la construction des chemins de fer.

M. Jean Morel se félicite du développement de nos colonies et de leur situation prospère.

M. Charles Riou. — Qu'est-ce que l'affaire de la violation de la sépulture des empereurs d'Annam ?

M. Jean Morel. — C'est le résident supérieur de l'Annam qui, d'accord avec le Conseil de régence, avait donné l'ordre d'exécuter des fouilles pour retrouver un trésor.

Sur l'intervention du gouverneur général les recherches ont été interrompues.

Le résident a commis une faute impardonnable..

Ce que disent les journaux

Un rapprochement dans l'armée et dans l'église

Intéressant billet de « Junius » dans l'*Echo de Paris* :

Continuons de méditer les tristes incidents de la semaine dernière. C'est le moyen d'en tirer le salutaire enseignement. « Les meneurs, a dit M. le ministre de la Guerre, répondant jeudi à M. de Lamarzelle, les meneurs obéissent à une consigne qui est de se conduire comme de bons soldats, afin de n'être pas découverts, de prendre de l'autorité sur leurs camarades et de gagner des galons pour rendre plus efficace leur propagande. » La révolution par le dedans, voilà le procédé que les destructeurs de l'armée sont en train d'adopter. Il n'a pas réussi du premier coup. Il n'a pas échoué non plus tout à fait. Le ministre a dû s'avouer « cruellement surpris ». C'était reconnaître que ce travail clandestin avait été mené de façon bien habile. « Ces troupes, a dû ajouter M. Etienne, venaient de me donner aux manœuvres un spectacle absolument réconfortant. » N'êtes-vous pas frappé de l'analogie entre cette méthode de rébellion souterraine, qui consiste à exécuter une silencieuse besogne de désordre sous un déguisement d'ordre, et le programme d'apparente soumission que conseillaient naguère d'autres agents de décomposition, s'attaquant à l'Eglise, ceux-là. J'ai nommé les modernistes. « Si un vrai chrétien découvre que la croyance de son Eglise n'est pas défendable, son devoir est de ne pas quitter l'Eglise, mais d'y faire luire la clarté qui est en lui. » Ainsi parlait un des initiateurs de la secte, et un autre : « Si les réformateurs du XVIe siècle étaient restés dans l'Eglise, ils seraient arrivés, à la longue, à une solution plus saine que celle du Concile de Trente. » En d'autres termes, ils auraient protestantisé le catholicisme. Et ailleurs : « C'est en demeurant, et en déjouant ainsi les efforts des officiels qui voudraient nous jeter à la porte, que nous parviendrons à les écraser. » Comprenez-vous maintenant l'obstination qu'ont mise certains apostats fameux à ne pas quitter la soutane ? On ne sabote à fond que les machines dont on connaît bien les rouages et que le patron vous confie en disant : « C'est un excellent ouvrier. »

Cette identité dans le plan de la campagne menée contre l'armée et contre l'Eglise — les deux derniers organismes d'ordre chez nous — prouve une chose : l'anarchie dans la France, que nous a faite le Régime, n'est plus un accident. Elle n'est plus l'explosion violente, isolée et spontanée d'un égarement individuel. Elle est devenue — je m'excuse de ce mot banalisé par l'abus, mais il est juste ici — une mentalité collective. Ce pays est malade dans son cerveau, dans sa pensée. Le grand travail, le travail urgent, c'est de redresser cette pensée, de promouvoir ce que Renan, si sagace quand il s'occupait de politique, le Renan de cinquante ans, celui qui venait de voir la guerre, appelait la Réforme intellectuelle et morale. Il est bon, il est nécessaire de sévir contre les actes. Il est bon, il est nécessaire de frapper vigoureusement les Associations qui ont favorisé ces actes. Ces rigueurs seront vaines si vous ne vous attaquez pas à la cause, et la cause est un état d'esprit. Persévérez dans la voie de l'école laïque actuelle et vous aurez des soldats qui seront prêts à la révolte parce qu'ils ne croiront pas à la patrie, parce qu'ils rêveront d'une refonte totale de la Société, parce qu'ils seront infestés de pacifisme et d'internationalisme. Continuez de même à tolérer que les maîtres de l'enseignement secondaire et supérieur apportent aux pires chimères de l'idéologie révolutionnaire l'autorité qu'ils tiennent de leurs chaires, et un prestige continuera de parer ces chimères au regard des demi-lettrés et des demi-savants, incapables de comprendre qu'il y a une sottise des cuistres, plus inintelligente que toutes les ignorances. Nous n'en sommes pas à cette virile reprise par le gouvernement, qui vient à mettre l'ordre dans les idées d'abord, pour que des idées il descende dans les faits. Ne laissons du moins passer aucun de ces faits sans dégager toute leur signification. Puissent ceux qui ne sentent pas que celle des épisodes de Toul, de Rodez et de Mâcon est terrible ne jamais connaître l'horreur de voir le pays, pris entre la plus hideuse guerre sociale à l'intérieur et l'invasion du conquérant étranger !

Guerre et Marine

Etat-major général

Le général Ruault est nommé au commandement de la 2e brigade d'infanterie coloniale, à Brest.

Collision entre cuirassés

Au cours d'une évolution au large de Toulon, le cuirassé *Diderot* a été heurté par le cuirassé *Justice* avec assez de force pour que les portemanteaux, les tangons et plusieurs embarcations fussent arrachés.

Le *Diderot* a subi, à bâbord arrière, un enfoncement de sa cuirasse sous-marine de 7 centimètres en profondeur et de 2 à 3 mètres de longueur.

Un nouveau tube lance-torpilles

Le sous-marin *Arago*, de la station de Toulon, ayant à son bord un ingénieur des constructions navales, a expérimenté un nouveau tube lance-torpille, dit tube Dumont. Une Commission spéciale de recette examinera les résultats que donne ce nouvel appareil lorsque l'*Arago* aura procédé à 100 lancements.

Les essais du « Jean-Bart »

Le nouveau cuirassé *Jean-Bart*, qui vient de terminer dans d'excellentes conditions ses essais officiels sur les bases des Glénans, commencera mercredi prochain l'essai de ses pièces d'artillerie. Il est question de son envoi le mois prochain à Dunkerque, où auront alors lieu des fêtes en l'honneur de Jean Bart.

Service de l'intendance

Le sous-intendant militaire de 1re classe Bertrand, à Fontainebleau, est nommé directeur, par intérim, du service de l'intendance du 18e corps d'armée, à Bordeaux.

Echos religieux

Congrès eucharistique d'Yssingeaux

Dimanche, clôture du Congrès paroissial eucharistique, à Yssingeaux, sous la présidence de Mgr Boutry, évêque du Puy, précédé d'un triduum prêché par M. le chanoine Lamerand, du diocèse de Cambrai.

Dimanche matin, communion générale des hommes. A 10 heures, messe pontificale. A 2 heures du soir, séance du Congrès. Lecture d'un rapport sur les œuvres paroissiales. A 3 heures, à travers les rues et les places magnifiquement pavoisées, procession grandiose du Saint Sacrement porté par Mgr l'évêque suivi par 1 500 hommes et une foule immense. Plusieurs reposoirs. Aucun incident.

✝ NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

Unduig. 7 ans et 7 quarant., applic. aux défs

Mme Morlet, née Marie-Eugénie-Alexandrine Mallaret, tante d'une compositrice du *Pèlerin*, à Orléans. — M. Charles-Alexandre Lavex, 75 ans, à Bourges. — M. le chanoine Giroux, supérieur du Grand Séminaire de Troyes, 51 ans. — M. Louis Bouchereau, fidèle abonné de la première heure, à Saint-Pierre-des-Echaubrognes (Deux-Sèvres). — M. Antoine Gimbert, 61 ans, à Cahors, beau-père de notre correspondant dans cette ville. — Mme Poy-Bourrin, de Saint-Galmier, mère de M. le vicaire de Collonge-au-Mont-d'Or (Rhône). — La R. Mère Marie de Saint-Jean l'Evangéliste, depuis 28 ans supérieure générale des religieuses de la Vierge-Fidèle, à la Délivrande (Calvados), dans la 79e année, la 55e de sa profession religieuse. La vénérable défunte a toujours été, depuis la fondation de la Bonne Presse, l'amie dévouée de ses œuvres. — M. Gabriel de Boubée de Lacouture, 81 ans, à Lectoure (Gers). — M. l'abbé Achille-Jean-Baptiste Pierron, chanoine et doyen du Chapitre de la cathédrale de Versailles, 72 ans. — M. le Dr Louis Marquis, 63 ans, à Nîmes, père d'un collaborateur de la *Croix* et ami de la Bonne Presse.

Informations du soir

LES TROIS ANS

Une importante conférence au ministère de la Guerre

Conformément aux ordres du ministre de la Guerre, le chef d'état-major de l'armée a reçu ce matin, dans la salle des Maréchaux, les directeurs des services de l'intendance et des services de santé ainsi que les chefs d'état-major des corps d'armée.

Cette conférence se poursuivra cet après-midi de 2 à 6 heures, à seule fin de renseigner le ministre sur les besoins exacts des différents corps d'armée en vue du maintien de la classe et du service de trois ans.

LA LOI DE TROIS ANS AU GROUPE AGRICOLE

Le groupe agricole a examiné les mesures à prendre pour la défense de l'agriculture dans l'hypothèse d'une prolongation de la durée du service militaire actif.

Le groupe s'est occupé de la question des congés agricoles, de la situation faite à l'Institut agronomique, de la possibilité d'appeler à 20 ans les jeunes soldats, enfin des moyens d'assurer la préparation militaire dans les campagnes.

Il a décidé d'envoyer une délégation au ministre de la Guerre.

Il a nommé une Commission chargée d'élaborer le texte législatif à soumettre à la Chambre.

LES INCIDENTS MILITAIRES

Lunéville, 26 mai. — Hier, quatre soldats du 2e bataillon de chasseurs à pied ont manifesté publiquement leurs idées antimilitaristes.

Arrêtés immédiatement, ils ont été mis en cellule.

Bar-le-Duc, 26 mai. — On a trouvé, hier, dans un pré, aux environs de Bar-le-Duc, le cadavre d'un soldat, le cycliste du colonel.

Le malheureux s'est suicidé. Il avait été vertement admonesté par le colonel et congédié à la suite de la découverte dans son paquetage d'une brochure antimilitariste.

Commercy, 26 mai. — L'arrestation opérée vendredi soir, à Commercy, auprès de la caserne du 165e est celle d'un nommé Lebas, de Billancourt (Seine), ancien engagé au 155e. Il était en relations avec un cycliste du 2e bataillon de ce dernier régiment, le nommé Debuire, et c'est à la Coopérative que la manifestation du 155e avait été préparée.

On a saisi sur lui des papiers intéressants. On attache à cette arrestation une grande importance.

Tarbes, 26 mai. — La nuit dernière, le nommé Amédée Mathieu a injurié des sous-officiers qui conduisaient une patrouille. Il a été aussitôt mis en état d'arrestation.

LA CATASTROPHE DU « NEVADA »

Londres, 26 mai. — Suivant une dépêche de Smyrne au *Daily Mail*, on croit que 265 personnes ont perdu la vie dans le naufrage du *Nevada*.

Parmi les passagers se trouvaient plusieurs Anglais.

FEUILLETON DU 27 MAI 1913 — 44 —

Robinsons souterrains

— Il est cultivateur à Vionville, dit Mirrel au sous-officier ; la moitié de sa famille à Mars-la-Tour est restée française et est connue très honorablement dans toute la région ; son père était sergent au 54e, a fait partie du corps Ladmirault et a assisté à la bataille de Saint-Privat ; quant à lui, je vous garantis qu'il n'aime pas les Allemands et qu'on peut avoir confiance en lui.

— C'est qu'il risque gros, s'il est convaincu de nous avoir aidés à sortir d'ici.

— Nous pourrions le ligoter et le bâillonner avant de partir, de façon qu'on ne le soupçonne pas, proposa Mirrel qui avait été frappé jadis par certaine mise en scène, produit de l'imagination de l'héroïne d'un drame fameux.

— L'idée n'est pas mauvaise, sergent, fit Bernard, dans tous les cas, nous avons déjà un uniforme, le sien, il est à peu près de ma taille... si vous voulez, je le prends pour moi.

— Prenez, Bernard, mais où trouver les autres ?

On interrogea le réserviste ; il expliqua que le rameau où on était et qui avait 35 mètres de longueur était coudé sur un autre de même largeur et un peu plus long qui partait d'une galerie majeure, débouchant elle-même 60 mètres au delà dans une muraille qui bordait le parapet d'infanterie.

— Comment, interrompit Jacques Tény, la galerie ne débouche pas dans la contrescarpe, au fond du fossé ?

— Non, il y en a d'autres qui partent de la contrescarpe et qui se dirigent à gauche, du côté de Lessy : mais celle où nous sommes tombe bien, comme je vous le dis, sur le glacis lui-même.

— Alors, en sortant d'ici, nous ne déboucherons pas dans le fossé ?

— Je vous affirme que non.

— Alors, quand on en sort, où peut-on aller ?

— Voilà : si vous continuez droit devant vous, vous arrivez au bord de la contrescarpe.

— Entendu, et en tournant à gauche ?

— A gauche, vous avez 60 à 70 mètres à parcourir le long du mur et vous trouvez un escalier qui monte sur le parapet d'infanterie.

— Bon, ça...

— A moins, reprit l'homme, que mur et escalier ne soient démolis par l'explosion de tout à l'heure, car l'escalier est de ce côté-là.

— Et si on tourne à droite ?

— Alors on trouve, à une trentaine de mètres au plus, la grande galerie souterraine qui descend dans la caponnière.

— Dans la caponnière même ?

— Oui, en passant sous le fossé.

— Vous êtes bien sûr de ce passage ?

— Tout à fait sûr, je l'ai traversé cinquante fois ; seulement, à l'entrée du premier escalier descendant, il y a une grille qui est généralement fermée et à l'autre bout, à l'entrée de la caponnière, il y a un escalier remontant et une autre grille qui, elle, est sûrement fermée.

— Qui en a la clé ?

— Le commandant de la caponnière.

— Quelle est la force du détachement qui est là-dedans ?

— Dans la caponnière ?

— Oui.

— Une douzaine d'artilleurs pour servir les deux pièces de flanquement qui battent le fossé.

— Des canons à tir rapide, sans doute ?

— Oui, des canons comme il y en a dans la marine.

— Et, avec ces canonniers, qu'y a-t-il encore ?

— Quinze fantassins qui servent deux mitrailleuses et tirent par les meurtrières.

— En tout vingt-cinq à trente hommes : commandés par qui ?

— Par un officier d'artillerie, un lieutenant.

— C'est un détachement permanent ou relevé tous les jours ?

— Les artilleurs sont toujours les mêmes et aussi l'officier ; les fantassins, eux, sont relevés tous les soirs à 6 heures.

Marquot écoutait son sergent avec une surprise intense : qu'est-ce que ça pouvait bien lui faire ce qu'il y avait dans la caponnière ? Il n'avait bien sûr pas la prétention de s'en emparer à eux trois.

Ce qui pressait le plus, c'était de savoir où étaient les guetteurs ou les factionnaires voisins, pour trouver deux nouveaux uniformes allemands.

Quant au réserviste lorrain, il avait réponse à tout : son intelligence naturelle l'avait porté à observer, depuis qu'il était au fort Manstein, tout ce qui se passait autour de lui, les débouchés, les passages, les abris, qui forment dans les ouvrages modernes de véritables dédales où, sous une épaisse couche de béton, les troupes de la défense peuvent supporter sans risques le choc des plus lourds projectiles et les bombardements les plus prolongés.

Il donna aux quatre Français avec un luxe de détails la description de l'ouvrage d'infanterie, celui des glacis et de la tourelle, mais comme Jacques revenait sur le dispositif de la caponnière qui semblait l'intéresser plus que tout le reste, il l'interrompit :

— Et si on venait, que ferions-nous ?

Cette question prit à l'improviste les quatre Français, comme les avait surpris l'apparition de celui qui la posait : elle était pourtant d'une urgence immédiate et autrement importante que celles auxquelles il avait répondu jusqu'à présent.

Et aussitôt les propositions se croisèrent; Marquot était pour l'étranglement de tout être vivant qui apparaîtrait, quitte à foncer ensuite droit devant soi. Mirrel suggéra l'idée de descendre dans le puits qui s'ouvrait tout près d'eux, pour laisser passer une ronde sans donner l'éveil.

— Mais, objecta Bernard, nous n'en connaissons même pas la profondeur.

— Vous devez la connaître, demanda Jacques à l'annexé, mais il est une question par laquelle j'aurais dû commencer. Votre nom ?

— Pierron, Louis Pierron, et comme vous n'êtes pas forcé de me croire, dans des circonstances comme celles-ci, voilà une ancienne enve